

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2239**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Jonage - Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Assainissement - Dispositif d'aide à l'assainissement non collectif - Conventions entre la Métropole de Lyon et les propriétaires bénéficiaires pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Anne Groperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2239**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Jonage - Sainte-Foy-lès-Lyon

Objet : Assainissement - Dispositif d'aide à l'assainissement non collectif - Conventions entre la Métropole de Lyon et les propriétaires bénéficiaires pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Par délibérations du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, n° 2020-4155 du 20 janvier 2020 et n° 2021-0520 du 15 mars 2021, la Métropole a approuvé le dispositif d'aide au financement pour accompagner la mise en conformité des installations privatives d'assainissement non-collectif.

Le dispositif comprend une aide au financement de la réhabilitation des filières d'assainissement non-collectif, à hauteur de 80% de l'investissement avec un montant d'aide plafonné à 7 500 €.

Dans le cadre de ce dispositif, 2 dossiers d'aide à l'assainissement non-collectif sont présentés à la Commission permanente.

**II - Attribution d'aides à l'assainissement non collectif**

Monsieur Laurent Sicilia, propriétaire d'une maison située chemin des Bruyères à Jonage, fera réaliser, sur sa propriété, une micro-station agréée Tricel gamme FR6 ayant une capacité de traitement de 6 EH, inscrite sous le numéro d'agrément 2012-003-mod 001 et une évacuation par une tranchée d'infiltration de 5,80 ml de longueur, pour un montant estimé à 10 199,70 € TTC donnant droit à une aide de 7 500 €.

Madame Marie-Claude Metras, propriétaire du 132 chemin de la Croix Berthet à Sainte-Foy-lès-Lyon, fera réaliser, sur sa propriété, une filière agréée filtre compact Zéolitheparco EPARCO 5 EH, inscrite sous le numéro d'agrément 2010-023-mod 01 avec un film imperméable 400 µm en EPDM d'un seul tenant et une évacuation en tranchées à faible profondeur de 36 ml (6 drains de ml). Le montant des travaux est estimé à 21 549,70 € TTC donnant droit à une aide de 7 500 €.

Toutes ces solutions techniques ont été validées par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'aides à l'assainissement, dans le cadre du dispositif d'aide au financement et à l'accompagnement de la réhabilitation de sa filière d'assainissement non collectif, pour un montant total de 15 000 € répartis comme suit :

- 7 500 € au profit de monsieur Laurent Sicilia, propriétaire d'une maison chemin des Bruyères à Jonage, dans le cadre de la réhabilitation de sa filière d'assainissement non collectif,

- 7 500 € au profit de madame Marie-Claude Metras, propriétaire du 132 Chemin de la Croix Berthet à Sainte-Foy-lès-Lyon, dans le cadre de la réhabilitation de sa filière d'assainissement non collectif.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les propriétaires bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces aides.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** d'exploitation en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2187.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302425-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---